

Petites villes de demain : Janzé et Retiers intègrent le dispositif

Mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le dispositif "Petites Villes de demain" a pour objectif de donner aux élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Depuis décembre 2020, les villes de Janzé et de Retiers, avec le soutien de Roche aux Fées Communauté, ont mené des démarches auprès du Préfet d'Ille-et-Vilaine, de Jacqueline Gourault, Présidente de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de Christine Cloarec, députée de notre circonscription afin d'intégrer la 2e liste des communes retenues comme "Petites Villes de demain".

« Aujourd'hui, c'est une bonne nouvelle pour nos deux communes mais plus globalement pour notre territoire dont le développement repose sur les 3 pôles de vie que sont Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud. Nous ne pouvons que nous féliciter que nos 3 communes soient aujourd'hui "Petites Villes de demain". » déclarent Hubert Paris, maire de Janzé et Thierry Restif, maire de Retiers.

Petites villes de demain, un programme qui accompagne les projets de territoire "Petites Villes de demain" vise à renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralités sur leur bassin de vie pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat. Associé au Plan de Relance, "Petites Villes de demain" a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes.

« Ce dispositif est un vrai accompagnement tant sur le plan du soutien pour concevoir et piloter des projets qu'un moyen de mobiliser des financements supplémentaires pour dynamiser nos centres-villes, dans un contexte où les collectivités voient leurs budgets de plus en plus contraints. » soulignent les deux édiles.

Publié le 25 novembre 2021